

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME  
DE LA COMMUNE DE VILLEPARISIS**

Par arrêté n° 18-02630 en date du 07 décembre 2018, Monsieur le Maire de VILLEPARISIS informe la population qu'il sera procédé à une

**Enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU)  
de la commune de VILLEPARISIS,  
du lundi 21 janvier 2019 au jeudi 21 février 2019 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.**

Madame Aurélie INGRAND a été désignée commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de Melun.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public mairie de VILLEPARISIS, pendant la durée de l'enquête, du lundi 21 janvier 2019 au jeudi 21 février 2019 inclus:

- Les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30,
- Le samedi de 8h30 à 11h30
- à l'exception des dimanches et des jours fériés

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la Mairie de Villeparisis. 32 rue de Ruzé - CS 50105 - 77273 Villeparisis Cedex

L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de VILLEPARISIS dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : [www.villeparisis.fr](http://www.villeparisis.fr)

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à [plu-enquetepublique@villeparisis.fr](mailto:plu-enquetepublique@villeparisis.fr). Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

**Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de VILLEPARISIS pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :**

Lundi 21 janvier 2019 de 9h à 12h,  
Samedi 2 février 2019 de 9h à 11h45,  
Mardi 12 février 2019 de 14h à 17h30  
Jeudi 21 février 2019 de 14h à 17h30.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Villeparisis et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet [www.villeparisis.fr](http://www.villeparisis.fr).

À l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de  
Monsieur le Maire  
Mairie de Villeparisis - 32 rue de Ruzé - CS 50105 - 77273 Villeparisis Cedex  
Par téléphone - 01 64 67 52 47 (service urbanisme)  
Par mail - [accueil.urba@mairie-villeparisis.fr](mailto:accueil.urba@mairie-villeparisis.fr)

Monsieur le Maire  
Hervé TOUGUET